



# EXAMEN D'ADEQUATION

(Arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils & accessoires de levage)

**Ce document doit être complété exclusivement par le CHEF DE MANŒUVRE \***

M./Mme ....., chef de manœuvre désigné de l'entreprise .....  
dans le cadre de l'opération de levage réalisée avec la grue mobile de l'entreprise .....

Lieu d'intervention .....

Conditions d'intervention : LOCATION ou PRESTATION COMPLETE DE LEVAGE (rayer la mention inutile)

## Vérifications préalables

OUI NON **OBSERVATIONS**

- L'opérateur est formé et en possession de son autorisation de conduite en sécurité
- L'engin de levage est à jour de visite périodique (rapport disponible et réserves éventuelles levées)
- L'engin est adapté à l'environnement de travail
- Les appareils de levage sont conformes et à jour de visite périodique
- Les appareils de levage sont en bon état de conservation
- Les documents de prévention (PDP, PPSPS, permis de travail) sont disponibles et présentés aux intervenants

## Examen d'adéquation

### POIDS & PORTEE

Le poids total à lever (colis + moufle + élingage) est déterminé  tonnes

Il est compatible avec les abaques de la grue à la portée déterminée (contrôle des abaques)

### ENVIRONNEMENT

Prise en compte d'ouvrage(s) enterré(s) (caniveaux, fosse, etc.) dans la zone de calage

La résistance du sol est suffisante (voir au dos évaluation de la pression)

Prise en compte des obstacle(s) aérien(s) (lignes électriques, autre grue, etc.)

Zone de levage balisée et évacuée

### METEO

Existence d'un système d'alerte météo sur le chantier

Prise en compte de la météo dans les opérations de levage

### ELINGAGE

L'élingage est satisfaisant (mode d'élingage, CMU des appareils, respect des angles & protection des appareils)

Un chef de manœuvre est identifié par le grutier, et pourra communiquer par gestes conventionnels ou radio avec le grutier

## Synthèse d'examen d'adéquation

Les visas portés ci-dessous attestent du **contrôle** et de **l'approbation des informations** contenues dans le présent document par les signataires.

**Le chef de manœuvre convient qu'il y a adéquation entre le matériel utilisé, les risques encourus et les travaux à réaliser.**

**Le chef de manœuvre s'engage à contrôler le maintien de cette adéquation pendant toute la durée de l'opération en vérifiant que les conditions d'exécution prévues sont respectées.**

**COUPURE DU C.E.C.  
STRICTEMENT  
INTERDITE  
PENDANT LES  
MANŒUVRES DE  
LEVAGE**

	Date	Société	Nom	Prénom	Visa
Rédigé par le chef de manœuvre					
Diffusé au grutier					

\* Le chef de manœuvre est mis à disposition par :

le locataire dans le cas d'un contrat de location ou par le prestataire qui effectue le levage dans le cas d'un contrat de levage.



## Information

### EVALUATION DE LA PRESSION MAXIMALE AU PATIN

Poids de la grue = ..... Tonnes

Poids de la fléchette = ..... Tonnes

Poids des contrepoids = ..... Tonnes

#### POIDS TOTAL DE LA GRUE

..... Tonnes x 2/3 = ..... Tonnes

Poids de la charge = ..... Tonnes

Poids du moufle = ..... Tonnes

Poids des accessoires de levage = ..... Tonnes

#### TOTAL

..... Tonnes x 1/2 = ..... Tonnes ①

Dimensions appui ..... cm x ..... cm = ..... cm<sup>2</sup> ②  
(patin ou plaque de répartition)

**PRESSION AU SOL MAXI PAR PATIN**  $\frac{\text{Poids maxi au patin } \textcircled{1}}{\text{Surface de répartition } \textcircled{2}}$  = ..... Kg/cm<sup>2</sup>

Observations :